

**Modèle d'arrêté du conseil - extrait du procès-verbal du Conseil de l'aide sociale**

⇒ Depuis le 01.01.2015, l'affiliation peut débuter le 1<sup>er</sup> jour de chaque trimestre

PROVINCE :  
.....  
ARRONDISSEMENT :  
.....  
COMMUNE :  
.....

SEANCE DU :  
PRESENTS :  
  
LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE  
Vu la loi organique du 8 juillet 1976 relative aux Centres Publics d'Aide Sociale ;  
  
Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 118, également d'application au C.P.A.S.;

**Vu la loi du 18 mars 2016 portant notamment reprise du Service social collectif**  
par le Service fédéral des Pensions  
Vu l'art. 19 § 1<sup>er</sup> déterminant les modalités d'affiliation du SSC

Considérant que ... (motiver ici la décision d'adhérer au S.S.C.)

ORDRE DU JOUR

**Affiliation au service social collectif**

En application de la loi du 19 décembre 1974, organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, ces dispositions ont été soumises préalablement au Comité de négociation le ....

Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune / CPAS, en date du ....

Après en avoir délibéré ;

Par ..... voix pour, ..... voix contre et ..... abstentions ;

DECIDE :

Article 1

Le Centre Public d'Action Sociale adhèrera au Service Social Collectif en faveur du personnel des administrations publiques.

Cette adhésion prendra cours le ...(indiquer soit le 1er janvier, soit 1<sup>er</sup> avril, soit le 1er juillet, soit le 01 octobre 20....)

Article 2

L'adhésion présentement décidée implique l'engagement du Centre Public d'Aide Sociale de s'acquitter des obligations imposées aux administrations affiliées par les articles 19 et 23 de la loi du **18 mars 2016**, et jusqu'à ce que prenne cours une démission éventuelle.

Fait à ....., le .....

Le Secrétaire,

Le Président,

**Modèle d'arrêté du conseil - extrait du procès-verbal du Conseil communal**

⇒ Depuis le 01.01.2015, l'affiliation peut débuter le 1<sup>er</sup> jour de chaque trimestre

SEANCE DU :  
PRESENTS :

PROVINCE :

.....

ARRONDISSEMENT :

.....

COMMUNE :

.....

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 118 ;

**Vu la loi du 18 mars 2016 portant notamment reprise du Service social collectif**  
par le Service fédéral des Pensions

Vu l'art. 19 § 1<sup>er</sup> déterminant les modalités d'affiliation du SSC

Considérant que ... (motiver ici la décision d'adhérer au S.S.C.)

ORDRE DU JOUR

**Affiliation au service  
social collectif**

En application de la loi du 19 décembre 1974, organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, ces dispositions ont été soumises préalablement au Comité de négociation le ....

Après en avoir délibéré ;

Par ..... voix pour, ..... voix contre et ..... abstentions ;

DECIDE :

Article 1

La commune adhèrera au Service Social Collectif en faveur du personnel des administrations publiques.

Cette adhésion prendra cours le ... ..(indiquer soit le 1er janvier, soit 1<sup>er</sup> avril, soit le 1er juillet, soit le 01 octobre 20....)

Article 2

L'adhésion présentement décidée implique l'engagement de la commune de s'acquitter des obligations imposées aux administrations affiliées par les articles 19 et 23 de la loi du **18 mars 2016**, et jusqu'à ce que prenne cours une démission éventuelle.

Fait à ....., le .....

Le Secrétaire,

Le Président

